

La République du Centre, 23 juillet 2015

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

Nicolas Bonneau : « La commune, échelon essentiel »

Nicolas Bonneau, le maire de La Chapelle, a évoqué la France, son histoire, ses valeurs républicaines et aussi l'avenir des communes le 14 juillet.

■ **En tant que membre du comité directeur de l'Association des maires de France, quel est votre ressenti sur la loi NOTRe (pour Nouvelle organisation territoriale de la République) modifiée ?** Avant les modifications apportées par la commission mixte paritaire (CMP), cette loi posait beaucoup de questions et soulevait beaucoup d'inquiétudes quant au devenir des communes. La CMP a permis de rétablir un équilibre qui garantit l'avenir de nos communes, qui restent pour moi un échelon essentiel pour les citoyens.

■ **Quels sont les problèmes résolus ?** Plusieurs points : premièrement, l'élection des élus communautaires au suffrage universel, qui était une remise en cause des communes, disparaît. Deuxièmement, l'obligation du seuil de regroupement des communes a été ramenée à 15.000 avec possibilité de dérogation ; c'est satisfaisant dans le cas de communes rurales.



INVITÉ. Jean-Pierre Sueur côtoyait François Bonneau le 14 juillet.

Troisième avancée, les communes auront la possibilité de s'opposer au plan local d'urbanisme intercommunal si 25 % des communes - représentant au moins 20 % de la population - s'opposent à un projet. Je regrette toutefois que la compétence de l'eau revienne obligatoirement aux intercommunalités en 2020.

■ **La présence de Jean-Pierre Sueur aux cérémonies du 14 juillet était-elle liée à cette actualité ?** Je voulais le remercier en tant que sénateur pour son travail au sein de la CMP. Il a permis de rééquilibrer la loi NOTRe qui autorise désormais le regroupement des communes dans le respect des élus et des habitants. ■